

Nom du projet/de l'activité	Meliteji WASU
Pays :	Senegal

**Appel a la Candidature**

**N° HPI.2026.01.002.SEN Mod1**

Recrutement d'un consultant / prestataire pour la production multimédia – Couverture de la campagne de production fourragère

<b>Date de publication de l'appel d'offres :</b>	07 Mai 2026
<b>Période d'exécution :</b>	Juin 2026 – Fevrier 2027
<b>Date limite de soumission des propositions :</b>	13 Mai 2026
<b>Date limite de soumission des questions/demandes de renseignements :</b>	11 Mai 2026
<b>Soumission électronique à l'attention de :</b>	A l'attention du « Département Achats » avec le titre « <b>Couverture de la campagne de production fourragère</b> »
<b>Soumission électronique :</b>	<a href="mailto:procurement-sn@heifer.org">procurement-sn@heifer.org</a>
<b>Coordonnées pour toute demande de renseignements concernant cet appel d'offres :</b>	<a href="mailto:procurement-sn@heifer.org">procurement-sn@heifer.org</a>

## **I. Informations générales**

Le présent document est publié afin de solliciter des candidatures de [ partenaires ou entrepreneurs ] potentiels pour mener à bien **la couverture de la campagne fourragère – Projet Meliteji-WASU**. Il s'agit d'un projet d'une durée de **[Juin 2026 a Février 2027]**.

Le cahier des charges contient des informations générales, la méthodologie souhaitée, y compris les objectifs, le calendrier de réalisation de l'évaluation finale et une liste des résultats attendus. Ce document contient également des informations sur le type d'expertise recherché par Heifer pour cette activité et des conseils sur la manière de soumettre une proposition pour mener à bien l'activité.

Heifer prévoit d'attribuer un **contrat de prestation** pour le **Recrutement de prestataire pour la production multimédia Vidéo de capitalisation, capsule digitale, photo story et contenus visuels de la Campagne de production fourragère** et d'effectuer les paiements sur la base de la soumission et de l'approbation des livrables par Heifer. L'accord d'attribution comprendra un calendrier de paiement avec des livrables spécifiques.

## **II. Contexte**

HEIFER est une Organisation Internationale à but non lucratif qui intervient depuis plus de 80 ans dans des projets et programmes visant à mettre fin à la faim et à la pauvreté, tout en promouvant des pratiques agricoles durables et inclusives.

En collaboration avec la Laiterie Du Berger (LDB) et FAM Advisory, HEIFER Project International (HPI) met en œuvre le projet Meliteji – WASU, financé par la Fondation Mastercard. Ce projet, prévu pour une durée de cinq ans (2024–2029), vise à renforcer la chaîne de valeur du lait dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Sénégal.

Dans le cadre de la composante « développement de l'élevage », HEIFER facilite aux producteurs et aux autres acteurs de la chaîne de valeur du lait local :

- L'accès aux intrants ;
- L'adoption des bonnes pratiques d'élevage ;
- L'accès à l'alimentation animale ;
- L'accès aux services techniques et financiers ;
- Le renforcement des chaînes de valeur locales.

En partenariat avec le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales (RESOPP), HEIFER met en œuvre une campagne nationale de production fourragère, visant à promouvoir l'entreprenariat des jeunes, en particulier des jeunes femmes tout en améliorant durablement l'alimentation du bétail et les revenus des producteurs.

Afin de renforcer la capitalisation, la communication et le plaidoyer autour de cette campagne, HEIFER souhaite documenter de manière continue et structurée l'ensemble du processus de la campagne, depuis la distribution des intrants jusqu'aux activités post-récolte.

Cette mission reposera sur une collaboration étroite entre le Projet Meliteji-WASU et le RESOPP, notamment pour la planification, la facilitation des activités terrain et l'identification des participants.

## **III. But et objectif**

Le/La consultant.e sera chargé.e d'assurer une couverture multimédia complète de la campagne de production fourragère, à travers la production de contenus visuels et narratifs de qualité permettant de :

- Documenter les différentes étapes de la campagne ;
- Valoriser les acteurs impliqués ;
- Mettre en évidence les résultats, les bonnes pratiques et les impacts ;
- Produire des supports de communication et de capitalisation exploitables

### Objectifs spécifiques

1. Assurer la couverture multimédia des principales activités de la campagne, notamment :
  - La sensibilisation et l'enrôlement des jeunes participants ainsi que des champions/championnes ;
  - La cérémonie de lancement de la campagne ;
  - Les sessions de formation et d'information ;
  - La distribution des kits de démarrage (kits d'intrants) ;
  - Le suivi technique des cultures (installation, croissance, entretien) ;
  - les ateliers Business to Business (B2B) ;
  - Les activités de récolte et post-récolte ;
  - Les activités de commercialisation ;
  - Les activités de suivi-évaluation et de capitalisation.
2. Réaliser des captations professionnelles (photo & vidéo) dans les régions<sup>1</sup> d'intervention du projet de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes dans la culture fourragère :
  - Kaolack, Tambacounda, Louga, Sédhiou, Kaffrine, Fatick, Kolda, Thiès, Diourbel, Kédougou et Saint Louis.
3. Collecter des témoignages qualitatifs auprès :
  - Des producteurs (avec un focus sur les jeunes, en particulier les jeunes femmes, les personnes handicapées, les réfugiées et les déplacées, le cas échéant) ;
  - Des coopératives et organisations de producteurs partenaires ;
  - Des équipes techniques (HEIFER, RESOPP).
4. Documenter les bonnes pratiques, innovations, défis et résultats liés à la production fourragère.
5. Assurer une documentation progressive de la campagne (approche longitudinale), permettant de retracer l'ensemble du cycle de production.

### **IV. Etendue des travaux**

Le consultant sera responsable de la captation photo/vidéo, interviews, classification des rushes, montage, postproduction, production des livrables et livraison finale conformément aux standards de qualité Heifer.

#### **a. Vidéo principale (8–12 minutes) – A la fin de la campagne**

- Vidéo documentaire de capitalisation couvrant toute la chaîne de valeur : distribution des intrants – production – stockage – transformation – valorisation.
- Version sous-titrée (FR ou EN selon besoin).
- Formats HD et optimisé web.

**b. Capsule digitale (2 minutes) – A la fin de campagne**

- Version courte adaptée aux réseaux sociaux.
- Format dynamique avec sous-titres intégrés.
- Version capsule pour diffusion TV.
- Reportage sous format capsules sur 4 champions (Cas d'école : exemple de réussite, 3 femmes et 1 homme).
- Version PDF du reportage avec illustrations photos.

**c. Photo story – Tout au long de la campagne**

- Sélection de 50–70 photos haute qualité.
- Formats print et digital.
- Intégration de légendes et narration visuelle.

**d. Banque d'images – Tout au long de la campagne**

- Minimum de 70 photos légendées par activité couverte, illustrant :
- Producteurs et productrices,
- Jeunes, en particulier les jeunes femmes, les personnes handicapées, les déplacées et les réfugiées, le cas échéant.
- Parcelles et cultures fourragères,
- Activités de formation, distribution, B2B et récolte.

**e. Autres livrables techniques – A la fin de la campagne**

- Rushs vidéo classifiés par zone et thématique à remettre au RESOPP et Heifer
- Fichiers sources (si applicable).
- Note méthodologique détaillant la démarche adoptée.

## VI. Méthodologie attendue

### 1. Phase de préparation

- Réunion de cadrage avec HEIFER et RESOPP.
- Élaboration d'un plan de couverture sur toute la campagne (9 mois).
- Validation des outils (guides d'interview, storyboard, plan de tournage).

### 2. Couverture terrain (juin 2026 – février 2027)

Le consultant devra adopter une approche continue et planifiée, incluant :

- La couverture d'au moins 5 activités majeures sur la période,
- Des déplacements dans les zones d'intervention,
- Des captations photo et vidéo professionnelles,
- Des interviews semi-directives avec les acteurs clés.

Le RESOPP et HEIFER assureront conjointement :

- La coordination terrain,
- La mobilisation des acteurs.

HEIFER assurera :

- La facilitation logistique.

### 3. Suivi et coordination

- Réunions régulières de suivi avec HEIFER et RESOPP.
- Ajustement du planning selon l'évolution de la campagne.

### 4. Postproduction

- Montage progressif basé sur les contenus collectés.
- Structuration narrative reflétant l'ensemble du cycle de production.
- Intégration d'habillage graphique, sound design et sous-titrage.
- Validation en maximum 3 cycles.

#### Livraison finale

- Livraison complète des contenus à la fin de la campagne (fin janvier – février 2027).
- Respect des formats de diffusion (web, réseaux sociaux, TV si nécessaire).

**NB :** Toute la production d'images, de vidéos, reste une propriété exclusive du RESOPP et de HEIFER. Aucune utilisation à d'autres fins ne peut être faite sans avis favorable.

## VI. Profil recherché

#### Compétences techniques

- Expérience confirmée en production audiovisuelle et storytelling visuel.
- Maîtrise des outils professionnels (Première Pro, Final Cut, DaVinci, Lightroom...).
- Capacité à travailler en milieu rural et multi-acteurs.
- Compétences solides en photographie documentaire.

#### Expériences souhaitées

- Minimum 5 ans d'expérience.
- Expérience dans des projets de développement, agriculture ou résilience.
- Expérience de collaboration avec des organisations paysannes (atout).

#### Qualités professionnelles

- Rigueur, créativité, autonomie.
- Respect des délais.
- Capacité à travailler en collaboration avec plusieurs acteurs.

#### Durée de la mission

La mission se déroulera sur une période de 10 mois (mai 2026 à février 2027) :

- Contractualisation : mai 2026
- Phase préparatoire : fin mai 2026
- Couverture terrain : juin 2026 – janvier 2027
- Postproduction et livraison : fin janvier – février 2027

#### Supervision

Le consultant travaillera sous la supervision de :

- HEIFER Sénégal (équipe communication, Directrice du Projet Meliteji-WASU et MEL Manager du Projet Meliteji-WASU),

- En coordination étroite avec le RESOPP, partenaire clé pour :
- L'identification des sites,
- La planification des activités,
- L'accès aux participants.

## VII. Exigences relatives à la soumission des propositions :

Tous les soumissionnaires intéressés soumettront leurs propositions accompagnées des informations suivantes :

### 1. Proposition technique [ne dépassant pas 5 pages]

- Note méthodologique détaillée (3 pages max).
- Portfolio / liens vers travaux similaires.
- CV ou profil d'entreprise.
- NINEA ET Registre de Commerce si applicable

### 2. Proposition financière

Le budget proposé doit être soumis séparément, Le budget proposé doit être suffisamment détaillé pour permettre l'évaluation des coûts proposés. Il doit au moins contenir :

- Budget détaillé ; Honoraires, Déplacements (hébergement et restauration), Logistique, Postproduction
- Des explications narratives des postes budgétaires ;
- Heifer se réserve le droit de demander des informations supplémentaires à l'appui des coûts et des prix détaillés.

### 3. Soumissions tardives et vérification

Les propositions reçues après la date limite de soumission ne seront pas prises en considération. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que leurs propositions sont soumises conformément aux instructions énoncées dans le présent document.

Heifer se réserve le droit de mettre fin à cet appel d'offres ou de modifier les exigences après en avoir informé les soumissionnaires.

## VIII. Critères de sélection

Les propositions soumises doivent clairement démontrer leur conformité avec le cahier des charges décrit ci-dessus, avec un niveau de détail approprié. Un accord sera signé avec le soumissionnaire dont la proposition respecte les instructions de la présente demande de propositions. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Critères d'évaluation des propositions	Pourcentage
Exactitude et pertinence de l'approche technique et de la méthodologie proposées	15%
Exhaustivité de la proposition conformément à l'appel d'offres (informations générales, plan d'activité, budget, expertise de l'équipe, etc.)	20%

Équipe proposée : expertise et compétences pour traiter les composantes du projet	20%
Pertinence et capacité/compétences pour mettre en œuvre/gérer la mission	15%
Justification du budget et réalisme des coûts	30%
Total	100%

Le comité de sélection évaluera la proposition technique sur la base des critères énumérés ci-dessus et la proposition financière sera évaluée en fonction du caractère raisonnable des coûts et du rapport coût-efficacité du budget.

## IX. Validité des propositions

Les propositions soumises resteront ouvertes à l'acceptation pendant **90 jours** à compter de la date limite spécifiée pour la réception des propositions. Cela inclut, sans s'y limiter, les prix, les conditions générales, les niveaux de service et toutes les autres informations. Si votre organisation est sélectionnée, toutes les informations contenues dans ce document et le processus de négociation sont contractuellement contraignants.

### Processus d'attribution

[ N	Activité	Date limite
1	Réception des propositions	13 Mai 2026
2	Examen par le comité de sélection	15 Mai 2026
3	Notification de l'attribution	18 Mai 2026
4	Négociation de l'accord de subvention	18 Mai 2026
5	Signature de l'attribution	A Determiner

Heifer émettra un contrat sur la base de la soumission et de l'acceptation par Heifer des livrables. Une fois l'attribution émise, elle comprendra un calendrier de paiement avec les livrables spécifiés ci-dessus.

### Restrictions

La présente demande de propositions ne constitue pas un engagement à attribuer un contrat, à payer les frais engagés pour la préparation d'une réponse à cette demande, ni à acheter ou à passer un contrat pour des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer tout ou partie des candidatures soumises et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, à sa seule et entière discrétion, toute proposition reçue à la suite de la demande de propositions.

### Propriété intellectuelle

**Section 10.1.** Propriété en général. Sous réserve de la section 8.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, les marques de service et les brevets), droits de propriété intellectuelle, livrables, manuels, œuvres, idées, découvertes, inventions, produits, écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, dispositifs, opérations ou



informations développés en tout ou en partie par ou pour le compte du Contractant ou de ses employés ou agents en relation avec les Services et/ou les Biens (collectivement, le « Produit du travail ») sera la propriété exclusive de HPI. Sur demande, le Contractant signera tous les documents et prendra toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI sur le Produit du travail.

**Section 10.2.** Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle détenue par une partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») reste la propriété exclusive de cette partie. En ce qui concerne toute PI antérieure du Contractant incluse dans le Produit du travail, le Contractant en conserve la propriété et accorde par les présentes à HPI un droit et une licence permanents, non exclusifs, libres de droits, mondiaux et irrévocables pour utiliser, copier, reproduire, afficher publiquement, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, sous quelque format ou support que ce soit, dans le cadre du Produit du travail.

**Section 10.3.** Œuvre réalisée sur commande. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit du travail, les parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandité le produit du travail, (b) le produit du travail est une « œuvre réalisée sur commande » au sens des lois américaines sur le droit d'auteur, et (c) HPI sera considéré comme l'auteur de celle-ci et détiendra tous les droits, titres et intérêts y afférents. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas dévolus à HPI en tant qu'« œuvre réalisée sur commande », le Contractant accorde, cède et transfère irrévocablement à HPI, de manière exclusive et à perpétuité, tous les droits du Contractant, de quelque nature que ce soit, connus à ce jour ou à venir, sur le Produit du travail et en rapport avec celui-ci, et HPI sera le seul et unique propriétaire de tous les droits sur celui-ci et ses éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits connexes, accessoires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. Le Contractant renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires qu'il pourrait avoir en rapport avec le Produit du travail. La description des Services et/ou des Biens fournis dans le présent Contrat ne limite en aucune façon la manière dont HPI peut utiliser le Produit du travail.

### **Réglementations applicables**

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour exercer leurs activités au Senegal et se conformer à la législation locale applicable, y compris, mais sans s'y limiter, le droit du travail, les exigences financières, les taxes, etc.